



CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT

MODULE A

➤ Date- Lieu-nombre d'inscriptions :

- **Vendredi 16 Mars 2012 au Dimanche 18 Mars 2012**
- 21 heures sur trois jours
- **Au Comité Régional Handisport Champagne Ardenne, 217 boulevard Charles Arnould 51100 REIMS**
- Nombre de places limité à 20 inscriptions

NB : Le Comité Régional Handisport Champagne Ardenne se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits à la session

➤ Coût de la formation :

- 500 euros TTC pour les personnes prises en charge financièrement (OPCA)
- 200 euros TTC pour les personnes en autofinancement

NB : Restauration et Hébergement à la charge des stagiaires (Possibilité de contacter le CRHCA si besoin d'un hébergement)

➤ Objectifs du CQH module A :

Acquérir les connaissances relatives :

- Au milieu environnant des personnes ayant un handicap moteur, visuel ou auditif (définition, environnement social et contexte psychologique...)
- Au mouvement handisport
- Aux différentes pathologies rencontrées à la FF Handisport et à leurs conséquences sur le plan sportif

➤ Contenu du CQH module A :

- Définition du handicap et conséquences
- Aspects psychologiques
- Aspects médicaux : définition des pathologies, complications, aptitude au sport et précautions à prendre
- Les bienfaits de la pratique sportive et le rôle de l'éducateur
- Le cadre législatif
- Le mouvement fédéral handisport
- Mise en situation de handicap
- Témoignages de personnes en situation de handicap

CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT

MODULE A

➤ Conditions d'inscription :

Le CQH module A est une formation complémentaire proposée aux cadres sportifs du « mouvement sportif » (1) désirant s'ouvrir dans leur pratique aux personnes déficientes motrices et sensorielles.

(1) **BEES, STAPS, diplôme fédéral uni disciplinaire au moins équivalent en termes de prérogatives d'encadrement, BPJEPS ou DEJEPS**

***NB :** les personnes ne possédant pas les diplômes cités ci-dessus peuvent participer au CQH module A mais elles ne pourront pas accéder au module B.*

➤ Prérogatives :

- Le module A en lui-même n'ouvre à aucune prérogative supplémentaire, il permet simplement l'accès au module B.
- C'est la validation du module A et du module B qui permet la délivrance du diplôme.

➤ Inscription en ligne :

<http://formation.handisport.org>

Envoyer au CRHCA :

- Une copie de votre diplôme
- Un chèque d'arrhes de 60 euros (à l'ordre du CRHCA) correspondant à 60% du montant de la formation, encaissé à l'issue de la formation ou rendu au stagiaire si celui-ci est pris en charge par un organisme OPCA ou par son employeur.

➤ Contact

Comité Régional Handisport Champagne Ardenne
auprès d'Ophélie TURMEL

217 boulevard Charles Arnould, 51100 REIMS,
03.26.09.59.69,

champagne-ardennes@handisport.org